



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1938

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait pour son programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1938**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait pour son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association "Village des créateurs du passage Thiaffait" est la structure de développement économique des entreprises de mode, décoration, design de Rhône-Alpes. Elle fédère les marques et créateurs installés dans la région et a été créée en 2001 avec l'aide des professionnels de l'habillement et du textile :

Ses missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises du Passage Thiaffait accueillant en résidence pendant 23 mois renouvelables 12 mois, 12 créateurs dans des ateliers et ateliers-show-room,
- le développement économique des entreprises adhérentes (installées en région Auvergne-Rhône-Alpes) par un accompagnement au développement commercial, à la production d'événements, à la stratégie communication, et la mise en réseau.

L'équipe du Village des créateurs, composée de 5 personnes, accompagne chaque créateur dans son développement régional, national et international.

L'objectif poursuivi par le Village des créateurs est de favoriser, en toute indépendance et dans le respect des créations de chacun, le développement de marques en phase avec les secteurs du textile, de l'habillement, de la mode et du design (industries créatives).

Grâce au concours "Talents de Mode" qu'il organise depuis 2007, le Village des créateurs détecte les nouvelles marques de mode, encourage l'implantation des entreprises sur Lyon et contribue à leur évolution. Le Village des créateurs est labellisé par le réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat.

II - Objectifs

La Métropole de Lyon conduit une politique de développement économique appuyée sur le levier de la créativité. Celle-ci vise à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières.

L'association est un acteur clé de l'approche liée à la créativité conduite par la Métropole.

La Métropole, en subventionnant cette association, souhaite apporter un accompagnement qualifié aux entreprises des secteurs de la mode et du design mais également identifier les pentes de la Croix-Rousse comme pôle dédié aux industries créatives.

III - Compte-rendu des actions réalisées et bilan 2016

Par délibération du Conseil n° 2016-1161 du 2 mai 2016, la Métropole a attribué à l'association Village des créateurs une subvention de fonctionnement de 197 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2016.

Soutenu par la Communauté urbaine de Lyon depuis ses débuts, le Village des créateurs a accompagné en 2016, 86 entreprises dont 12 en résidence au passage Thiaffait, et 74 adhérents. De plus, une quarantaine de porteurs de projets a été reçue et orientée dans le cadre de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat.

Les chiffres d'affaires cumulés des entreprises accompagnées (résidents et adhérents) représentent 4,29 millions d'euros en 2015 (2016 est en cours de comptabilisation) et 128 emplois cumulés. Au total, le réseau compte plus de 2 000 points de vente en France et plus de 250 à l'étranger. Le réseau bénéficie d'une large couverture presse (web papier et TV).

La pérennisation des entreprises accompagnées depuis 2001 est de 63 % des 259 entreprises accompagnées, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale.

Le concours "Talents de mode", organisé depuis 10 ans par le Village des créateurs, est destiné à découvrir et à lancer les talents de la mode de demain (60 participants en 2016 dont 13 régionaux, 38 nationaux et 4 internationaux). Il offre aux créateurs une mise en réseau optimale et un accompagnement personnalisé tant au niveau entrepreneurial qu'en matière de gestion de communication ou commerciale.

Le Village des créateurs réalise aussi un travail qui a un impact avéré et reconnu sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les locaux vacants des pentes de la Croix-Rousse. C'est un élément d'attractivité très important pour le quartier qui commence à avoir une identité de quartier créatif.

IV - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

En 2017, le Village des créateurs poursuivra ses activités habituelles (accompagnement entrepreneurial, mode/métier, juridique, communication, appui à la stratégie et au développement commercial, import-export, etc.) et développera de nouveaux services : expertise en merchandising, mutualisation d'outils (intranet, relations presse), studio photo et accompagnement au montage de dossiers crédit impôts collection et recherche et développement. L'accompagnement au développement d'affaires, la formation et l'accompagnement en sortie de pépinière seront renforcés. Un guide de l'adhérent sera créé pour donner une meilleure lisibilité à l'offre de services.

Le Village des créateurs poursuivra son travail en faveur de sa notoriété et de celle du territoire : développement du réseau par la création du club des anciens "Creativ Energy". Le Village des créateurs poursuivra les actions mises en place en 2016 en faveur du développement commercial et notamment de l'export à travers l'intervention de trois experts aux compétences complémentaires : techniques d'import/export, stratégie de marque, développement commercial. De même, l'offre de formation et de mise en réseau (avec des pairs, des experts et des personnalités) sera poursuivie et renforcée.

Le Village des créateurs maintiendra son aide à la recherche de locaux vacants en phase de sortie de la pépinière. De même, l'accompagnement pour la visibilité des marques au niveau régional et national se poursuivra en 2017 (de multiples partenariats existent déjà à Lyon et à Paris, ils se verront renforcés).

Enfin, le Village des créateurs continuera à développer la part de financements privés dans ses ressources. Un club des partenaires a été créé en 2012. En 2016, il compte 26 membres.

Budget prévisionnel 2017

Dépenses	Montant en €HT
personnel (salaires chargés)	228 000
salaires environnés (EDF, fournitures administratives, loyers, entretien, assurances, téléphone et timbres, expert comptable et commissaire aux comptes)	70 300
actions pour le développement économique, nom de domaine, argus (site internet, mailing, documents de communication newsletter, etc.)	35 800

Dépenses	Montant en €HT
talents de mode (organisation, jury, communication, newsletter, relations presse, loyers et charges SERL lauréat, prix numériques)	30 000
honoraires consultants (consultants, formation, tables rondes et échanges d'expériences, argus de la presse)	37 000
mission déplacement réception	11 700
documentation et abonnement	800
divers	8 200
valorisations en natures (partenariats)	145 200
Total	567 000

Recettes	Montant en euros HT
mécénat	18 000
subvention Ville de Lyon	24 000
subvention Métropole de Lyon	197 000
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	140 000
contribution des créateurs résidents	20 500
contribution des créateurs non résidents	14 500
contributions complémentaires	7 300
Divers (rattrapage de recettes ou subventions de l'année précédente)	500
valorisations en natures (partenariats)	145 200
Total produits	567 000

L'évaluation de l'action de l'association portera sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité des entreprises, recherche et développement de financements privés de l'association.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 197 000 € au profit de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait, pour son programme d'actions 2017, en complément d'une aide du Conseil régional à hauteur de 140 000 €, dans le cadre du contrat métropolitain conclu entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 197 000 € au profit de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Village des créateurs du passage Thiaffait définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 632 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.